

## Editorial – Newsletter #3 – Avril 2017

Par le Professeur Antoine Magnan, Président-Administrateur du CNCR

Indépendamment du calendrier politique national, le domaine de la recherche en santé connaît cette année de grands bouleversements non seulement réglementaires mais aussi conséquents à la réforme territoriale. Les GHT se mettent en place, entraînant dans leur sillage les opportunités et difficultés parfois identifiées en amont de la mise en œuvre d'une réforme parfois difficilement lisible. Progressivement pourtant les établissements et groupements trouvent collectivement les idées innovantes facilitant le maillage territorial, déploient avec une mécanique précise des solutions adaptées à chaque filière, chaque établissement, chaque spécificité, alignant ainsi autant de petites victoires qui mises ensemble, seront la réussite des GHT.

Les dynamiques hospitalières de recherche pré-existantes au sein des territoires historiques sont aujourd'hui challengées par une évolution juridique et géographique pouvant être perçue comme brutale et destructurante. Le CNCR préfère y voir, comme je le présentais à l'Assemblée générale du 14 mars dernier, un levier qui permettra de créer un nouveau modèle de coopération entre les Centres Hospitaliers, Universitaires ou non. Il s'agit de concevoir un flux d'échanges, de savoirs, de compétences et d'outils, favorables à une recherche en santé attractive pour les médecins et les patients. C'est dans ce contexte que la DGOS, préoccupée par le périmètre des missions de recherche des CHU et sa capacité à s'étendre aux EPS non universitaires, a confié au CNCR 5 missions:

- *Proposer, en concertation avec les établissements et / ou GHT concernés, une définition des organisations nécessaires au maillage territorial de la recherche, à partir des structures existantes ;*
- *Evaluer et renforcer le rôle joué par les Comités pour la recherche biomédicale et en santé publique (CRBSP) ;*
- *Contribuer au développement de la recherche dans les territoires en structurant les réseaux d'investigation et en facilitant les inclusions de patients ;*
- *Apporter, autant que de besoin, l'expertise du CNCR aux établissements demandeurs pour construire une organisation efficiente d'appui à la recherche et à l'innovation au sein des GHT ;*
- *Assurer une veille et une synthèse de l'effort de recherche et des résultats des établissements de santé publics dans le cadre des appels à projets nationaux et européens.*

Le CNCR possède le savoir-faire et les outils nécessaires à ces missions : il développe des outils d'accompagnement aux appels à projets européens qui permettent une meilleure visibilité des EPS français dans les projets et facilitent leur participation comme partenaires à part entière; Il agit auprès des investigateurs, des industriels et des autorités pour augmenter l'attractivité des essais cliniques en France ; il vient en appui des établissements pour leur structuration de la recherche clinique, etc...

Facteur d'attractivité pour les industriels promoteurs d'essais cliniques, pour les praticiens en leur offrant la possibilité d'une activité de recherche étendue, et pour les patients en leur donnant accès à l'innovation où qu'ils soient, le maillage territorial de la recherche est une réelle opportunité à saisir.